



## Rester syndiqué au moment de la retraite :

### Pourquoi ?

Lorsqu'on a milité toute sa carrière (ou une partie) avec son syndicat SNTRS-CGT pour défendre la recherche publique et ses personnels, il n'y a aucune raison d'arrêter au moment de la retraite. Grâce à la disponibilité et le recul que procure la retraite, il est possible de militer autrement, de garder un lien avec les actifs, de confirmer son soutien à la CGT et d'aider nos plus jeunes collègues (chercheurs, ITA, post-docs, thésards) à défendre leurs revendications. Mais les retraités ont également leurs problèmes propres. C'est ensemble qu'ils doivent se mobiliser pour défendre leur pouvoir d'achat (les

pensions de retraite ne progressent pas), leur accès aux soins (les réformes de la MGEN pénalisent les retraités), leur accès aux transports (la prise en charge des frais de transport par l'employeur disparaît pour les retraités), la gestion de la dépendance, etc.

Les évolutions de notre société sont profondes et rapides. Rester syndiqué, c'est aussi la possibilité de rompre l'isolement, de débattre et d'agir collectivement avec son syndicat sur les grandes questions revendicatives (ex : contre la loi El Khomri) et les grands problèmes de société (ex : la défense des services publics).

### Comment ?

Il y a de nombreuses manières de rester syndiqué à la CGT et au SNTRS-CGT. Chacun choisit ce qui lui convient le mieux.

La première possibilité est de rester dans sa section locale du SNTRS-CGT. Avec les camarades qu'on connaît, on peut ainsi continuer à militer sur les questions professionnelles, mais également sur les questions qui concernent ensemble actifs et retraités (défense du pouvoir d'achat, défense des services publics, etc).

Une autre possibilité est de rejoindre la section nationale des retraités du SNTRS-CGT (contacter *C. Deschatrette* : [cdeschat@orange.fr](mailto:cdeschat@orange.fr)). Dans ce cas, on retrouve les camarades retraités qui, pour diverses raisons, ne sont plus dans leur section locale et souhaitent continuer à militer au SNTRS-CGT.

Enfin, il est possible de rejoindre une structure syndicale multi-professionnelle de la CGT proche de son domicile, tout en restant au SNTRS.

Dans tous les cas envisagés, les syndiqués retraités du SNTRS peuvent participer aux réunions de réflexion et aux actions organisées par l'Union Fédérale des Retraités de la FERC (UFR-FERC) et par l'Union Confédérale des Retraités de la CGT (UCR-CGT). De plus, chaque année, une conférence nationale des retraités du SNTRS réunit des représentants des retraités de toutes les sections, locales et nationale.

**Vie  
nouvelle**

Lisez et abonnez-vous à **Vie Nouvelle**,  
le magazine des retraités de la CGT  
qui vous informe de vos droits.